

LE QUIZ

**Travailler
en se protégeant
des fortes chaleurs**



1 À partir de quelle température corporelle subit-on un coup de chaleur ?



38 °C



39 °C



40 °C

Réponse



1

À partir de 40 °C, c'est une urgence vitale : il faut appeler les secours. Anticipez en adoptant une surveillance mutuelle entre collègues afin de réagir rapidement en présence de signes d'alerte : anomalies du comportement, grande faiblesse ou grande fatigue, vertiges, nausées, vomissements, soif intense...

2 Sur le chantier, en cas de fortes chaleurs, quelle quantité minimale d'eau faut-il mettre à disposition par jour ?



1 litre



2 litres



3 litres



2

Par fortes chaleurs, il est conseillé de boire 3 litres d'eau fraîche. C'est le volume minimal mis à disposition par les entreprises sur les chantiers. Évitez les boissons sucrées, caféinées ou alcoolisées* qui déshydratent.

*Le Code du travail interdit l'alcool sur les chantiers.

3 Quelle(s) mesure(s) collective(s) peut/peuvent réduire l'impact des fortes chaleurs sur les compagnons ?



Mesurer la température au poste de travail



Limiter ou reporter le travail physique



Effectuer des rotations de compagnons

Réponse



3

**Les 3 réponses sont correctes.
En cas de fortes chaleurs,
il est conseillé de réduire les
efforts physiques des
compagnons et de limiter leur
temps d'exposition en opérant
des rotations.**